

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE
Procès-verbal du conseil municipal
Du lundi 24 juillet 2023 à 20h30**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi vingt-quatre juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Léon-sur-l'Isle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Gérard SAURIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 12
Date de la convocation du Conseil Municipal : 06 juillet 2023

PRESENTS : SAURIN Gérard, TARIS Joël, BONNET Nicole, MELOTTI Marc, BERTAUX Audric, BONHOMME Régis, DELAGE Sandra, GARCIA Émilie, NAUDET Julie, NOUGEIN Marine, RIDOIN Stéphane, PRIGENT Jacky

POUVOIRS :

- REGONESI Benjamin à RIDOIN Stéphane
- CHAUMARD Laetitia à BONNET Nicole
- COUDERC Vanessa à NAUDET Julie
- CELERIER Frédéric à SAURIN Gérard
- PEYROUNY Sandrine à TARIS Joël
- ZAUZERE Maïté à NOUGEIN Marine

ABSENT : QUEVAL Gérard

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h30.
Madame Naudet Julie est désignée secrétaire de séance.

1° APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2023

Adopté à l'unanimité

2° CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE DE LA CITÉ NOUVELLE

Comme le coût des travaux dépasse un certain seuil, la commission « appel d'offres » doit se réunir pour étudier les différentes propositions des entreprises ayant répondues à l'appel d'offre. 5 entreprises ont répondu. La commission propose de retenir l'entreprise LAGARDE LARONZE, entreprise qui est la

moins chère et qui a obtenu 91 points (on prend en compte le coût, la technique et la réactivité pour l'obtention des points)

Le conseil municipal retient l'entreprise LAGARDE LARONZE.

Adopté à l'unanimité

La question est de savoir quel revêtement choisir : bicouche ou enrobé ?

- Coût du bicouche : 254 000€
- Coût de l'enrobé : 288 000€

J. TARIS explique que s'il y a 30 mille euros de disponible, il y a d'autres endroits à cibler comme le centre commercial avec un bardage et la réfection du toit ou l'achat de la boucherie, et de penser à de l'enrobé dans des impasses alors qu'il nous reste des routes à refaire ne me semble pas logique de mon point de vue.

Même si l'enrobé est de meilleure qualité et qu'il retarde dans le temps l'apparition des mauvaises herbes le bicouche bien réalisé fera de même.

G. SAURIN explique que la CCIYS prend en charge le montant des travaux en bicouche et si nous choisissons l'enrobé la différence avec l'enrobé sera à la charge de la commune

Votes : Pour l'enrobé : Sandra DELAGE, Nicole BONNET, Laetitia CHAUMARD

Pour du bicouche : Julie NAUDET, Marine NOUGEIN, Joël TARIS, Audric BERTAUX, Régis BONHOMME, Émilie GARCIA, Jacky PRIGENT, Marc MELOTTI, Stéphane RIDOIN, Benjamin REGONESI, Maïté ZAUZERE, Vanessa COUDERC, Sandrine PEYROUNY

Abstention : Gérard SAURIN et Frédéric CELERIER

Le revêtement bicouche est Adopté à l'unanimité

3° VENTE DE LA PARCELLE ZA N° 17 À M. PELLETINGEAS SUITE À L'AVIS DES DOMAINES

Nous avons reçu la réponse des Domaines pour la vente de la parcelle à M. PELLETINGEAS.

Les Domaines ont préconisé le même prix que celui que nous demandons : soit la somme de 3 300€.

Adopté à l'unanimité

4° ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 (annule et remplace la délibération n°23-21)

Rajout de détails techniques, et nous n'avons plus de ligne pour les dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité

5° DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

6 dossiers

Adopté à l'unanimité

6° INFORMATIONS DU MAIRE

- G. SAURIN fait la lecture de la motion contre la fermeture des Urgences des hôpitaux de Bergerac et Sarlat et une motion pour le soutien de la mission locale établie par le CD24,
- Les travaux pour la construction du centre de santé débuteront début novembre,
- L'agent en détachement au village de l'enfance intègre définitivement au 1^{er} juillet 2023 les effectifs du Conseil Départemental,
- Un nouveau CDD sera proposé à l'agent d'accueil remplaçant pour une durée de 6 mois en prévision d'une titularisation.
- M.MELOTTI va organiser une réunion avec les commerçants pour discuter de la proposition de la commune de racheter le porche qui est une partie commune du centre commercial afin de procéder à quelques travaux.

Fin de séance : 21h23

La secrétaire de séance

Mme Julie NAUDET

